



## **PROCEDURE D'ADMISSION**

### **Ecole maternelle et élémentaire – écoles de l'Education Nationale en partenariat avec l'INJS de Paris**

1. Le dossier de demande d'admission à l'école maternelle ou élémentaire, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au **secrétariat des élèves**.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.

2. Lorsque le dossier est complet, le jeune et sa famille sont convoqués pour un stage d'admission, afin de déterminer le projet individuel d'accompagnement qui pourra leur être proposé.

#### **Déroulement du stage d'admission** (à titre indicatif)

#### **Pour une entrée à l'école maternelle : 1 journée de stage en classe + 1/2 journée de rendez-vous avec les professionnels**

- Les parents accompagnent l'enfant à l'école maternelle Saint Jacques (242 rue Saint Jacques 75005 Paris), où ils sont reçus par l'enseignante spécialisée. L'enfant passe ensuite la journée en classe jusqu'à 16h30.
- Les parents et l'enfant rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).

#### **Pour une entrée à l'école élémentaire : 1 ou 2 journées de stage en classe + 1/2 journée de rendez-vous avec les professionnels**

- Les parents accompagnent l'enfant à l'école élémentaire Buffon (21 rue Buffon 75005 Paris) où ils sont reçus par l'enseignante spécialisée. L'enfant passe ensuite la journée en classe jusqu'à 16h30.
  - Les parents et l'enfant rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).
3. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
  4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.



**Date limite dépôt de dossier : 29 mai 2020**

#### **Pour toute information complémentaire concernant les admissions**

**Secrétariat des élèves Mesdames DUCROQUET / MERTER / NGUIMBIS**

☎ 01.53.73.14.15 / 33 / 36 ✉ [secretel2@injs-paris.fr](mailto:secretel2@injs-paris.fr)

#### **Pour toute information concernant le dossier MDPH**

**Secrétariat médical Madame CHENEVOT**

☎ 01.53.73.14.44 ✉ [secretms@injs-paris.fr](mailto:secretms@injs-paris.fr)